

Le préfet lance une réflexion

La préfecture de l'Isère a organisé un séminaire sur le foncier agricole, vendredi 4 février à Moirans. De nombreux intervenants ont fait le point sur le grignotage alarmant des terres agricoles du département. Les terrains les plus fertiles sont souvent les plus convoités pour la construction, ou l'implantation d'infrastructures. Les nombreux outils à disposition des élus, pour préserver ces espaces, ont été présentés, après une matinée riche en échanges.



Michel Bart, préfet de l'Isère le constate : "la consommation du foncier agricole plat, accessible, de bonne valeur agronomique, s'envole au rythme du développement économique, résidentiel et des besoins en infrastructure".

« La consommation du foncier agricole plat, accessible, de bonne valeur agronomique, s'envole au rythme du développement économique, résidentiel et des besoins en infrastructures », a constaté le préfet de l'Isère, Michel Bart. En Isère, le foncier agricole est trop souvent considéré comme une réserve de terrains. Les agriculteurs ont réaffirmé l'importance de leur travail, pour l'économie locale et l'entretien des paysages. L'agriculture est un enjeu de société, elle est pourvoyeuse d'emplois. Elle joue un rôle

sur les plans socio-économiques, environnemental et au niveau de l'attractivité du territoire », a rappelé Jean-Paul Prudhomme, président de la commission aménagement et gestion du foncier à la Chambre d'agriculture de l'Isère. Comment faire comprendre ces enjeux à l'ensemble de la société, pour que les terrains soient mieux préservés ? Telle était la question soulevée par ce séminaire où différents acteurs sont intervenus : la Safer, l'AURG (l'Agence de l'urbanisme de la région grenobloise), l'Institut de géographie alpine, les professionnels agri-

coles et les élus.

Organiser l'espace

"Lors des révisions de Plu, nous savons imposer la protection de certaines zones. Par contre, nous savons encore mal imposer la protection des espaces agricoles", a souligné Didier Villard, responsable du pôle espace environnement à la Chambre d'agriculture. Les décisions varient d'une commune à l'autre. Maître de conférence à l'Enita* de Bordeaux, Marie-Françoise Slak en a fait la démonstration. L'accroissement démographique ne s'accompagne pas inéluctablement de consommation de l'espace. Prenons deux communes voisines. La première s'est organisée pour gérer au mieux ses espaces, en préservant les terres agricoles. L'agriculture s'est renforcée. La deuxième s'est étendue de façon anarchique, empêchant les agriculteurs de poursuivre leur activité. Quelques maisons mal placées suffisent pour empêcher le travail de la terre.

L'organisation de ce territoire dépend des élus, qui cherchent aujourd'hui à mieux prendre en compte ces questions. "Comment trouver une échelle pertinente de réflexion sur le foncier ? La commune ne l'est plus", a soutenu Gérard Simonet, président du pays voironnais. Sur ce point les avis divergent. Pour Daniel Vitte, président de l'Association des maires de l'Isère, la commune doit "conserver sa compétence en matière d'urbanisme". Même si les élus "prennent l'habitude de réfléchir au niveau des communautés de communes et en fonction du schéma directeur".

Mieux connaître le territoire

"Il est grand temps de mettre en place un partenariat pour la gestion du territoire", a prôné Michel Heimann, directeur général de la Safer Rhône-Alpes. "La politique foncière commence en ville. Il faut que les opérateurs puissent échanger et se rapprocher. En matière de connaissance du territoire, nous n'avons pas atteint la perfection. Il faudrait mettre à disposition une information de qualité qui rassemble les expériences de tout le monde. La Safer est prête à le faire", a-t-il poursuivi. Les données sur la qualité des sols pourraient aussi être prises en comp-

te. Pour Marie-Françoise Slak : "nous manquons de bases de données pour prendre des décisions différenciées en fonction de la qualité des terres". Pour l'heure, les élus peuvent se tourner vers la Chambre d'agriculture de l'Isère, qui réalise des "diagnostics territoriaux" à leur demande. Une enquête permet alors de faire un état des lieux sur les besoins des agriculteurs. Un "guide pour le foncier agricole en Isère" est également en projet. Il pourrait être disponible au mois de mai prochain (voir encadré).

Des outils pour préserver les terres

De nombreux outils pour mieux préserver le foncier agricole sont déjà à la disposition des élus. Un observatoire des espaces agricoles, naturels et forestiers de l'Isère est consultable sur Internet (<http://ddaf.isere-agriculture.gouv.fr>). Les maires ou les communautés de communes peuvent instaurer des "zones agricoles protégées", pour soustraire des terrains à la pression urbaine. Le département pourra bientôt agir en créant des "périmètres d'intervention", en concertation avec les communes. Pour

François Brottes, député de l'Isère, ce nouvel outil, prévu dans le texte de la loi sur le développement des territoires ruraux, est "une avancée". En chantier, la loi sur la modernisation agricole devrait se pencher aussi sur le problème. "Elle prévoit de faciliter l'accès au foncier pour les jeunes agriculteurs", a précisé le directeur de la DDAF, Yves Tachker.

Une prise de conscience

Tous ces échanges ont nourri "un début de réflexion", vers une "prise de conscience" selon Michel Bart. Les élus du Département et de la Région ont clôturé les débats, rappelant leurs grandes orientations. "Il n'est pas question d'engager des investissements lourds pour l'irrigation si les terres changent ensuite de destination", a insisté Christian Nucci, vice-président du Conseil général en charge de l'agriculture. Eliane Giraud, en charge de l'agriculture au Conseil régional, estime qu'il est important de "défendre" la profession, "car elle joue un rôle de levier dans plusieurs domaines".

Catherine Pellotier

* Ecole nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux.



Lors de ce séminaire, les agriculteurs ont réaffirmé l'importance de leur travail, pour l'économie locale et l'entretien des paysages, en présence de nombreux élus.

L'urbanisation en Isère

En Isère, 64,5 % du territoire relèvent "une aire urbaine ou sous influence urbaine", selon l'Insee. Sur les vingt dernières années, la surface agricole utile du département a baissé de 1 700 hectares par an en moyenne. L'explosion démographique et la consommation croissante d'espace se ressentent dans tout le département. Les deux secteurs Bièvre-Valloire et Vals du Dauphiné, à dominante rurale il y a cinq ans, sont en pleine explosion. Le Trièves, à un niveau plus modeste, connaît également une explosion de sa popularité, grâce à l'amorce de l'A51. L'agglomération grenobloise et le Grésivaudan sont en léger repli, mais restent sur les niveaux les plus élevés du département. L'Oisans, du fait de son éloignement géographique, est en très léger recul. Le Vercors est stable, notamment en raison du peu d'espace ouvert à la construction. Selon les projections de l'Insee, la population iséroise devrait augmenter de quelque 175 000 habitants entre 2000 et 2020, ce qui représente l'équivalent d'au moins une commune comme Grenoble en plus de 20 ans.

Bientôt un guide sur le foncier agricole

Un "guide pour le foncier agricole de l'Isère" est en préparation à la Chambre d'agriculture de l'Isère. Ce nouveau document devrait être mis à la disposition de tous les acteurs en mai 2005. Il contiendra des informations pratiques sur les diverses procédures, des conseils sur les "bonnes attitudes" à adopter vis à vis du foncier agricole, et les droits et devoirs de chacun par rapport à la pérennité du foncier. "Nous affirmons notre engagement sur trois points : promouvoir des projets concertés avec les acteurs de l'aménagement, anticiper les projets avec les opérateurs fonciers, mettre en place un fonds de péréquation", a précisé le président de la Chambre, Gérard Seigle-Vatte. Ce guide devrait également être présenté en CDOA plénière.